

CENTRE HOSPITALIER DE AMBERT

14 avenue Georges Clémenceau 63600 Ambert

**Travaux de mise en œuvre de robinets
thermostatiques sur des radiateurs et de
régulation aux points terminaux**

Pôles Pharmacie et Bureau des Entrées

CCTP DCE

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

Lot N°01 PLOMBERIE

0 GENERALITES.

L'ensemble des spécifications et prescriptions techniques définies ci-après s'applique pour l'ensemble des articles du présent CCTP-DPGF. Les compléments descriptifs au sein de chaque article viennent en complément de ces prescriptions.

L'entreprise devra donc incorporer dans son prix unitaire de chaque article les prestations décrites ci-après.

TEXTES REGLEMENTAIRES

Sauf stipulations expresses au présent descriptif, les travaux seront conformes à l'ensemble des règles, **D.T.U.**, cahiers des charges du **C.S.T.B** normes en vigueur à la signature du marché, ainsi qu'à **tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur applicables à l'Ouvrage objet du présent CCTP.**

Tous les produits utilisés devraient avoir fait l'objet d'un avis technique favorable du CSTB.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES PRIX ET DE LA REALISATION DES OUVRAGES.

L'entrepreneur titulaire du présent lot s'engage, de par sa proposition de prix, à effectuer la réalisation parfaite des ouvrages en application des documents de référence cités ci-dessus et des règles de l'art.

Il mettra en œuvre tous les moyens techniques, tous les personnels et encadrements nécessaires au déroulement normal des travaux suivant les délais d'exécution impartis.

Les conditions d'établissement des prix et de la réalisation des ouvrages devront obligatoirement inclure les clauses suivantes :

- la reconnaissance des supports,
- la réception des supports,
- Tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, quelles que soient les difficultés inhérentes à l'emplacement du chantier et à ses conditions d'accès,
- Tous les frais d'études, de réalisations de plans nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot en dehors de ceux fournis au présent appel d'offres,
- La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution soit à la réception,
- Aucun supplément au forfait ne sera admis par suite d'omission.
- La notice technique de chaque matériau à remettre au Concepteur,
- L'exécution de tous ouvrages indiqués aux plans et omis aux pièces jointes au présent dossier (ou réciproquement) sera exigée sans supplément de prix,
- Les frais résultant de l'application des certificats d'essais ainsi que les frais résultants d'essais complémentaires sur demande du bureau de contrôle,
- La réalisation de prototype sur simple demande de la Maîtrise d'Oeuvre,
- Tous les dispositifs nécessaires en application de la réglementation en vigueur sur la protection des travailleurs et des étrangers au chantier, et toutes protections complémentaires à la demande du coordonnateur SPS et du Maître d'Oeuvre.
- L'installation du chantier et des aires de stockage des matériaux en accord avec le Maître d'Ouvrage,
- Les protections de quelles que natures, qu'elles soient afin d'éviter les détériorations pendant le chantier, l'entrepreneur restant responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception,
- Responsabilité de l'entrepreneur sur le choix des produits utilisés en particulier il devra s'assurer que ceux-ci conviennent parfaitement à l'emploi envisagé.
- le chauffage des locaux afin de réaliser les prestations dans de bonnes conditions, en fonction des conditions climatiques,
- Les échafaudages, moyens de levage, et protections (bâchage, etc...) nécessaires,
- Le nettoyage et l'évacuation journalier des gravats.
- Après exécution, l'entrepreneur procédera à un nettoyage complet des lieux sur lesquels il est intervenu.

DOSSIER CONFORME A L'EXECUTION

Après achèvement des travaux, l'entrepreneur est tenu de fournir, en trois exemplaires, un dossier technique comportant :

- Les consignes et instructions utiles pour l'entretien,
- Le descriptif complet du matériel constituant les ouvrages y compris les références constructeur,
- Un jeu de plans et coupes des ouvrages.

A l'appui de son offre, l'entreprise remettra obligatoirement un dossier technique détaillé, comprenant :

- Une partie descriptive détaillée des divers éléments constituant l'installation,
- Une partie plans avec détails si nécessaire de tous les éléments,

REMISE DE DOCUMENTS

Les plans, échantillons, les différents PV, avis techniques, etc, devront être remis impérativement pendant la période de préparation.

NOTA :

L'ensemble des prestations du CCTP et celles nécessaires au parfait achèvement des travaux seront inclus dans la proposition de prix de l'entreprise.

Présentation des offres:

Sous peine d'être rejetée, l'offre devra faire apparaître les prix unitaires pour chaque nature d'ouvrage.

Limite du dossier technique.

*** la DPGF n'étant pas une pièce contractuelle du marché, celle-ci devra être vérifiée par l'entreprise (quantités à vérifier par l'entreprise).**

Nota :

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux.

L'entreprise doit se rendre obligatoirement compte sur place de l'état des lieux avant chiffrage, et ne pourra prétendre à une majoration de son offre pour une méconnaissance des lieux.

Chaque entreprise gèrera ses évacuations des déchets, compris chargement, etc.

0.1 TRAVAUX PREPARATOIRES.

0.1 1 SECURITE DE CHANTIER

L'entreprise devra la mise en place des mesures de sécurité, de protection etc...

- Dans l'hypothèse ou un coordonnateur santé sécurité à été nommé par le Maître d'Ouvrage, l'entreprise doit prendre obligatoirement connaissance du **P.G.C.** joint au présent appel d'offre afin d'intégrer dans son offre de prix toutes les prestations et obligations définies dans le **P.G.C.**

Dans le cas où le chantier ne nécessite pas la nomination d'un coordonnateur santé sécurité l'entreprise intégrera de la même façon les mesures de sécurité selon l'arrêté du **6 janvier 1965**.

Ce prix doit apparaître clairement dans la quantitatif et doit être incorporé dans la montant total de l'acte d'engagement. Il ne sera accepté aucune plus-value de prix découlant de la méconnaissance du P.G.C ou de l'arrêté sus visé.

Localisation et ou Observations :

Montant forfaitaire

0.1 2 COUPURE D'EAU et VIDANGE

La prestation comprend :

- La coupure d'eau des circuits de chauffages
- La vérification de la baisse de pression du réseau
- La vidange soignée du réseau

Localisation et ou Observations :

- Emprise des travaux

0.1 3 REMPLACEMENT DE VANNES DN100 SUR CANALISATION ACIER

La prestation comprend :

- La coupure soignée des circuits de chauffages
- La fourniture et pose selon les règles de l'art des vannes DN 100
- Toute fourniture et suggestion pour la bonne exécution

Localisation et ou Observations :

- Emprise des travaux

1 RADIATEURS

Les éléments seront mis en œuvre selon les prescriptions techniques du fabricant. Les produits devront avoir obtenu un avis favorable du CSTB.

La prestation comprend :

- la dépose soignée des éléments existants sur radiateurs et canalisations
 - la fourniture et la mise en œuvre des éléments de plomberie de façon étanche
 - les réglages
 - **les adaptations à l'existant**
- la remise en eau des réseaux de chauffage

La mise en œuvre sera conforme aux règles de l'art, et au DTU en vigueur ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

1.1 TRAVAUX SUR EXISTANT.

1.1.1 TRAVAUX DIVERS

1.1.1.1 1 Reprise de l'arrivée d'eau chaude

La prestation comprend :

Le démontage des éléments arrière du radiateur, la coupure de la canalisation, la fourniture et pose de coudes/raccords/réductions..., la fourniture et pose de pièces et tout élément, y compris brasage éventuel afin de permettre l'implantation de corps de robinet du prix 1.1.1.3.

Localisation et ou Observations :

- *Emprise des travaux*

1.1.1.2 2 FOURNITURE ET POSE DE CORPS DE ROBINET THERMOSTATIQUE

La prestation comprend :

- La dépose et évacuation des éléments existants sur canalisations et radiateurs
 - La fourniture et pose de corps de robinet thermostatique modèle AV9 de OVENTROP ou équivalent y compris toute suggestion à savoir :
 - Plage de réglage de pression différentielle recommandée : 30 à 200mbar
 - Pression différentielle max : 1 bar
 - Pression de service max : 10 bar
 - Température de service max : 120 °C
 - Raccordement fileté : M30x1.5
 - Levée du robinet : inf à 3mm
 - Force de fermeture : 90 – 150 N
 - Corps : laiton nickelé
 - Joint : EPDM
 - Tige du robinet : Acier inoxydable

Localisation et ou Observations :

- *Emprise des travaux*

1.1.1.3 3 FOURNITURE ET POSE DE TÉ DE REGLAGE

La prestation comprend :

- La dépose et évacuation des éléments existants sur canalisations et radiateurs
- La fourniture et pose éventuelle de pièces de raccords, coudes, réductions... y compris tuyauterie et brasage
- La fourniture et pose de corps de Té de réglage modèle Combi2 de OVENTROP ou équivalent y compris toute suggestion à savoir :
 - Corps : laiton nickelé
 - Réglage/Fermeture

Localisation et ou Observations :

- *Emprise des travaux*

1.1.1.4 REMISE EN EAU ET VERIFICATIONS

La prestation comprend :

- La remise eau des circuits de chauffages
- L'équilibrage des réseaux

- La vérification de la pression du réseau
 - Localisation et ou Observations :*
 - *Emprise des travaux*